

La Ville ne pourra plus gérer le port de Sucé-sur-Erdre, un lieu stratégique : le maire est inquiet

Y aura-t-il de nouvelles activités économiques ? Quel avenir pour les événements culturels ? Le maire de Sucé-sur-Erdre (Loire-Atlantique), Julien Le Métayer, émet des craintes en perdant la maîtrise du port de la commune, à partir du 1er janvier 2026. Le syndicat mixte de Loire-Atlantique met en concurrence la gestion et l'exploitation de quatre ports fluviaux : Nantes, Sucé-sur-Erdre, Nort-sur-Erdre et Blain. Réponse à l'appel d'offres en mars 2025.



Le port de Sucé-sur-Erdre

Un appel d'offres est lancé par le syndicat mixte de Loire-Atlantique pour réattribuer l'exploitation de quatre ports à partir du 1^{er} janvier 2026. Dont celui de Sucé-sur-Erdre, Un lieu stratégique pour la commune. La perte de maîtrise suscite des inquiétudes dans la commune.

Concernant la gestion future du port de Sucé-sur-Erdre, un appel d'offres est en cours. De quoi s'agit-il ?

Jusqu'à présent, la Ville exploitait son port. Ce ne sera plus le cas à partir du 1^{er} janvier 2026. Le syndicat mixte des ports de Loire-Atlantique (la commune est délégataire) cherche un prestataire capable de gérer et exploiter non pas un, mais quatre ports fluviaux – Nantes, Nort-sur-Erdre, Blain et Sucé-sur-Erdre – dont les contrats de délégation de service public arrivent tous à échéance fin 2025. « **Une réflexion stratégique s'engage pour repenser leur modèle global de gestion** », informe le Département. L'idée, derrière, est de mutualiser les coûts.

L'Erdre n'appartient pas à la Ville ?

Non. La rivière appartient au Département, qui en assume la gestion via le syndicat mixte des ports 44.

La Ville de Sucé-sur-Erdre se portera-t-elle candidate ?

Non. Gérer quatre ports est une charge trop lourde pour la commune. « **Il y a cinq cents bateaux à Nantes⁽¹⁾ !** », calcule Julien le Métayer, maire de centre droit Horizons. Nombre auquel il faudrait ajouter les 300 de Sucé, cent de Nort et environ trente de Blain. Quant à proposer une candidature commune avec une ou plusieurs collectivités aurait « **représenté un risque financier trop important et aurait été juridiquement fragile** », répond le maire.



Julien le Métayer, maire centre droit Horizons de Sucé-sur-Erdre

Qui, alors, pour répondre à cet appel d'offres ?

Des acteurs économiques, qu'ils soient privés, publics ou parapublics. Jusqu'à présent, chacun de ces quatre ports fluviaux avait ses contrats propres et des délégataires différents : Nantes métropole (via NGE, en plus de ses piscines, patinoire, camping, parkings...) pour celui de Nantes, la Ville pour Nort et Sucé, Loire-Atlantique Nautisme pour Blain (qui gère aussi ceux de La Baule, du Pouliguen, de Pornic, du Croisic...).

Quelles sont les craintes de perdre la maîtrise du port ?

La perle de l'Erdre, c'est le joli nom donné au port de Sucé, lieu emblématique situé en plein cœur du bourg qui fait tout le charme de la Ville. « **C'est notre carte postale et notre patrimoine !** » aime à dire le maire. Il y a donc un enjeu de « **préservation du paysage, de développement économique respectueux de l'environnement et de la qualité de vie des habitants** ».

C'est-à-dire, concrètement ?

Le port de Sucé est tout juste à l'équilibre entre ses dépenses (entretien des pontons, s'assurer qu'il n'y a pas d'épaves...) et ses recettes (des professionnels de la location de bateau comme Ruban vert ou Bretagne fluviale). « **Un acteur privé cherchera le profit, donc de nouvelles**

façons d'avoir des rentrées d'argent », redoute l'édile. « L'exploitation est aux risques et périls du candidat, rémunérée par les recettes de services », est-il précisé dans l'appel d'offres.

Verra-t-on un jour arriver un donut géant, un sauna ou encore discothèque... flottants sur l'Erdre ?

« Des idées farfelues, on en a régulièrement, confie l'édile. Mais elles ne sont pas compatibles avec notre règlement actuel. » Pour autant, rien ne garantit qu'elles restent interdites avec le règlement du futur gestionnaire, alerte Julien le Métayer. Avant d'ajouter : « Et si on nous dit non, demain, pour les Rendez-vous de l'Erdre ou le feu d'artifice du 14 juillet ? Et le stationnement, aujourd'hui gratuit pour notre bateau de patrimoine, le Vétille, deviendra-t-il payant à l'avenir ? Il y a un risque, tout est envisageable. Et on n'aura plus la main... »



Le port de Sucé-sur-Erdre englobe six zones et propose au total environ 300 mouillages le long des rives et des pontons

Que peut faire la Ville ?

Plus grand-chose à part maintenir le dialogue avec le futur gestionnaire et donner un avis consultatif au sein du conseil d'administration du syndicat mixte des ports 44, par la voix d'Isabelle Delannoüy-Corblin, élue en charge du domaine portuaire. « Pendant des mois, on a poussé politiquement pour garder la gestion. Les enjeux pour les ports des grandes villes et ceux, comme nous, à la campagne, ne sont pas les mêmes. Et puis Nantes peut exister sans son port : nous, non ! Mais ça n'a pas fonctionné », regrette le maire.

Quand sera désigné le futur gestionnaire ?

Après la date de clôture de l'appel d'offres. Il est fixé le 7 mars 2025.